

# INVITATION

## SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN MÉDIATEUR

Marie-Lyne Vagner, a le plaisir de vous convier le jeudi 1<sup>er</sup> décembre à 14h30 en salle des mariages à la signature de la convention de mise à disposition d'un agent de médiation sociale de proximité dans le cadre de la TFPB entre la Ville et la SILOGE.

La loi de finances 2015 impose le rattachement de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au contrat de ville dont l'amélioration des conditions de vie des habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) est un objectif fort. Les bailleurs sociaux en sont co-responsables aux côtés des collectivités locales, de l'Etat et de l'ensemble des acteurs amenés à intervenir au sein des QPV.

Ainsi, l'abattement de 30%, sur la base d'imposition pour les logements sociaux situés dans les QPV, permet aux bailleurs sociaux de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé qu'un agent de la ville de BERNAY soit mis à disposition de la SILOGE afin de mettre en place une médiation sociale de proximité sur le quartier prioritaire identifié : Bourg-Le-Comte. L'agent de médiation sera présent à raison de 2,5 jours par semaine maximum (soit 17,50 heures).



**Manuel CHEVALLIER**

Directeur Communication, chargé des relations avec la presse

Téléphone : 02 32 46 63 33 - 06 26 61 03 26

Courriel : manuel.chevallier@bernay27.fr



**BERNAYLAVILLE.FR**